



## Protocole COVID

Plongée en Scaphandre

&

Aquagym

Version 1 - 06/09/2020

Entraînements : Centre Aquatique de l'Ondaine Rue Thomas

42500 Le Chambon-Feugerolles

### ORPA Sections Plongée Sous-Marine & Aquagym

#### **CONSULTATION MEDICALE** préalable à la reprise de l'activité

Le Ministère des sports :

- ↓ Impose une consultation médicale pour les personnes ayant contracté le Covid-19 (test RT-PCR positif et/ou images spécifiques au scanner thoracique et/ou symptomatologie évocatrice d'une atteinte par le Covid-19) avant la reprise de l'activité sportive
- ♣ Conseille une consultation médicale pour les personnes pour lesquelles l'activité physique a été très modérée durant le confinement et/ou présentant une pathologie chronique.

**EN CONSEQUENCE**, avant toute reprise de l'activité, pour la sécurité du plongeur et de son binôme, chaque pratiquant devra fournir le questionnaire médical ci-dessous signé.

Le licencié doit limiter sa réponse à la dernière partie du questionnaire : « Je soussigné reconnais avoir été informé qu'en l'état des connaissances sur le Covid 19 d'éventuelles séquelles liées à cette contamination pourraient générer des conséquences dans le cadre de la pratique des activités subaquatiques ».



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS.

FRENCH UNDERWATER FEDERATION
Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

#### AUTO-QUESTIONNAIRE PRATIQUANT/ENCADRANT AVANT LA REPRISE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE AU COVID 19

Depuis le début du confinement, avez-vous présenté un épisode de	OUI	NON
1- Fièvre (Température sup. ou égale à 38°c sur plusieurs prises ) ?		
2- Toux récente ou une toux aggravée sur plusieurs jours ?		
3- Gêne respiratoire récente ou aggravée ?		
4- Douleur dans la poitrine ou un essoufflement anormal ?		
5- Douleurs abdominales, des nausées ou de la diarrhée ?		
6- Maux de gorge ou un écoulement nasal ?		
7- Fatigue importante et anormale ?		
8- Maux de tête inhabituels ?		
9- Perte du goût et/ou de l'odorat ?		
10- Variations anormales de la fréquence cardiaque ou des palpitations ?		
Avez-vous	OUI	NON
11- Été testé positif au Covid 19 ?		
12-Été en contact prolongé (+ de 15 mn à moins d'1 m) dans les 15 derniers jours avec une personne testée positive au Covid 19 ou en présentant des symptômes ?		

Si réponse NON à toutes les questions, admission possible dans les conditions identiques à celle d'avant l'apparition du Covid 19

Si réponse OUI à une des questions, nécessité de consulter un médecin avant la reprise ou le début des activités sportives et subaquatiques dans le respect de l'annexe médicale produite à cet effet par la FFESSM.

#### Attestation à remettre à la structure d'accueil

Je soussigné reconnais:

- Avoir pris connaissance de l'auto-questionnaire Covid 19 et n'avoir indiqué « Oui » à aucune des questions posées.

- Avoir été informé qu'en l'état des connaissances sur le Covid 19, d'éventuelles séquelles liées à cette contamination pourraient générer des conséquences dans le cadre de la pratique des activités subaquatiques.

Nom: Prénom:

Date: Signature:

SIÉGE NATIONAL - 24, QUAI DE RIVE-NEUVE, 13284 MARSEILLE CEDEX 07, FRANCE FÉDÉRATION DÉLÉGUÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS I RECONNUE DUTILITÉ PUE

| T. - +33 [0]4.91.33.99.31 | F. - +33 (0)4.91.54.77.43

FÉDÉRATION DÉLÉGUÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS | RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE (RUP) SIRET 775 559 909 00012 - APE 9312Z - TVA : FR 06 775 559 909

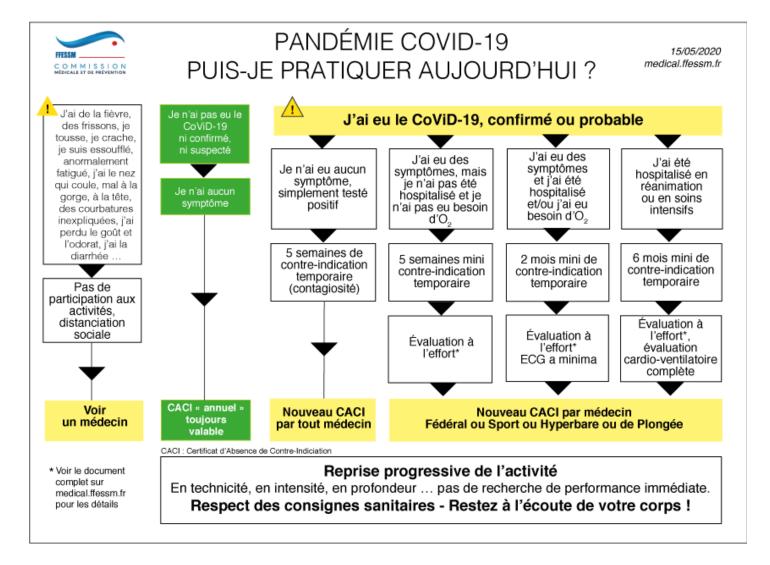
WWW.FFESSM.F

En cas d'état FIEVREUX ou de FIEVRE, l'adhérent s'engage à ne pas venir à la piscine (mercredi ou samedi).

En cas de contact avec des personnes suspectées ou avérées COVID, l'adhérent s'engage à prévenir le responsable de sa section par téléphone :

- Référent COVID ORPA: Alain EXBRAYAT: 06-81-94-99-56
- Responsable Plongée sous-marine : Georges HUSSON : 06-68-72-96-11
- Responsable Aquagym: Nathalie CABUT: 06-59-16-34-13

En cas de test COVID positif pour l'adhérent, celui-ci s'engage à ne pas venir aux entrainements en respectant une quatorzaine. C'est de la responsabilité de chacun que nous limiterons la propagation du virus.



REGLEMENT DU CENTRE AQUATIQUE DE L'ONDAINE

## Centre Aquatique de l'Ondaine

- Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans jusqu'au passage bloc cabine
- FMI maximum à 80% soit 368 personnes (au lieu de 461)
- L'accès est équipé de gel hydro alcoolique.
- Une distanciation physique à l'accueil avec marquage au sol
- Une poubelle déchet COVID (masques...) est à disposition.
- Cabines individuelles ainsi que les casiers sont accessibles
- Chaque association doit mettre en place un protocole précisant les mesures mises en places pour les activités, doit tenir à jour un registre de désinfection et une fiche de présence.
- Des bacs de désinfection seront mis en places pour désinfection du matériel personnel
- L'accès à la mezzanine est fermé à tout public.

# PROTOCOLE ETABLI POUR LES SECTIONS AQUAGYM & PLONGEE SOUS-MARINE DE L'ORPA

#### YAENTRAINEMENT:

- Chaque section devra tenir un listing des adhérents présents à chaque entrainement (sous forme de tableau « mensuel »). Les listings seront conservés, à jour, dans un classeur par section et une copie mensuelle sera envoyée au Directeur du Centre nautique par mail.
- Chaque adhérent devra impérativement s'inscire via Yaentrainement avant de participer à l'entrainement (les mercredis et samedis)

### ORPA Sections Plongée Sous-Marine & Aquagym

#### SENS DE CIRCULATION MERCREDI + CONSIGNES :

Tout adhérent muni de son masque pourra entrer dans l'établissement aux horaires suivants exclusivement :

- Entre 19h45 et 20h00
- Entre 20h45 et 21h00

En dehors des créneaux horaires d'ouverture, l'accès au centre aquatique ne sera pas possible.

Chaque adhérent doit être en possession d'un masque de protection (positionné correctement, il devra couvrir nez et bouche impérativement) et d'un gel hydroalcoolique « personnel ».

L'adhérent pourra se voir refuser l'accès au bassin si non respect des mesures COVID mises en place par le club ORPA.

#### SENS DE CIRCULATION SAMEDI + CONSIGNES:

Tout jeune plongeur et son accompagnateur, munis de leur masque pourront entrer dans l'établissement aux horaires suivants exclusivement :

Entre 16h15 et 16h30

Les parents « accompagnateurs » pour jeunes plongeurs mineurs devront rester à ce jour au Centre Aquatique dans la partie niveau bassin (hall du RDC). L'accès à la Mezzanine est fermé actuellement.

Chaque adhérent (11 ans révolu) doit être en possession d'un masque de protection (positionné correctement, il devra couvrir nez et bouche impérativement) et d'un gel hydroalcoolique « personnel ».

Pour les jeunes plongeurs de moins de 11 ans le masque n'est pas obligatoire mais le gel hydroalcoolique « personnel » vivement conseillé.

L'adhérent pourra se voir refuser l'accès au bassin si non respect des mesures COVID mises en place par le club ORPA.

#### **CONSIGNES GENERALES:**

Hormis dans les douches et dans les bassins, le masque est obligatoire dans tout l'établissement.

Dans les vestiaires, chaque adhérent devra utiliser un casier individuel (si disponible). Dans le cas contraire, les adhérents devront mettre leurs effets personnels dans leur sac, qu'ils amèneront au bord du bassin.

Douche obligatoire avec savon avant d'accéder aux bassins.

#### **NETTOYAGE ET DESINFECTION DU MATERIEL:**

## CONSEILS DE LA COMMISSION MÉDICALE ET DE PRÉVENTION NATIONALE DE LA FFESSM

- L'usage d'équipements personnels est à privilégier.
- En cas de matériel partagé, maximiser la durée de non utilisation entre 2 personnes (inactivation naturelle des virus et germes sur surfaces inertes après durées variables suivant type de surface...)
- Equipements respiratoires (embouts respiratoires, 2º étage de détendeurs, tubas et masques): vigilance particulière.
- Une hygiène régulière des mains fait partie des gestes barrière à respecter.

En savoir plus: http://medical.ffessm.fr/?p=1752



Limiter les risques de transmission virale

## Protocole de décontamination

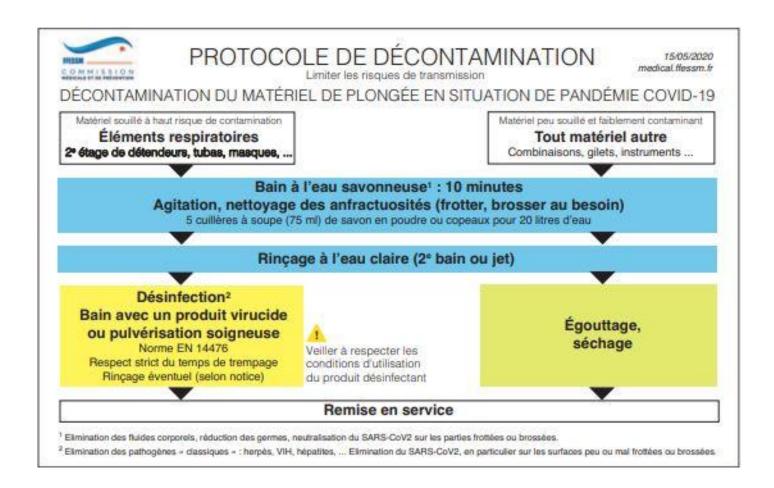
DECONTAMINATION DU MATÉRIEL DE PLONGÉE EN SITUATION DE PANDEMIE COVID-19 Matériel souillé et à haut risque de contamination Matériel peu souillé et faiblement contaminant Éléments « respiratoires » : Tout le matériel autre : 2ème étage, tuba, masque Combinaison, gilets, instruments .. Bain à l'eau savonneuse : 10 minutes agitation, nettoyage des anfractuosités (frotter, brosser au besoin) 5 cuillères à soupe (75 ml) de savon en poudre ou copeaux pour 20 litres d'eau [élimination des fluides corporels, réduction des germes, neutralisation du SARS-CoV2] Rinçage à l'eau claire (2ème bain ou jet) Désinfection Égouttage, séchage Bain produit virucide ou pulvérisation soigneuse Normé EN 14476 Respect strict temps de trempage Rinçage éventuel (selon notice) [Élimination des pathogènes « classiques » : herpès, VIH, hépatites ... Élimination précaution SARS-CoV2 résiduel] Remise en service

Nous attirons l'attention à bien veiller à respecter les conditions d'utilisation du produit désinfectant utilisé

Commission Médicale et de Prévention Nationale - FFESSM - 15 mai 2020



Désinfection des matériels suivant les recommandations FFESSM ci-dessus (un grand bac à disposition avec eau savonneuse, un grand bac avec virucide selon la norme)



## ORPA Sections Plongée Sous-Marine & Aquagym

# Protocole COVID

<u>Section Aquagym</u>: chaque adhérent devra rincer le matériel utilisé lors des entrainements dans le bidon prévu a cet effet (planches – frites ...etc) ou tout autre matériel nécessaire pour l'entrainement que l'adhérent possède.

Désinfection du local matériel avec le « nébuliseur » que la section plongée a acheté après chaque entrainement.



Le **nébuliseur électrique DESTRUCTOR** (ref : 390M008) est idéal pour la désinfection et l'assainissement de l'air.

Cette machine (capacité réservoir : 4 litres) est conçue pour la désinfection et la prévention des épidémies.

Pulvérisation plus rapide du désinfectant dans l'air grâce à ces 3 buses de nébulisation.

Les nébuliseurs électriques sont principalement utilisés dans la lutte contre les virus éventuels se trouvant dans les lieux publics.

Capacité pulvérisé : 0-19L/ h Taille des particules : 7-30µm

Puissance: 1000W Voltage: 220V/110V 50-60HZ

Buse pulvérisation : 210mm Produit : COMBATTOR

Achat de désinfectant normalisé COVID en bidon de 4 litres a été acheté pour assurer la désinfection avec le nébuliseur ci-dessus.

#### PRET DU MATERIEL POUR LES SORTIES PLONGEES :

Chaque plongeur devra avoir dans la mesure du possible, en fonction de son niveau, tout son matériel.

Si nécessité de matériel club, il sera remis à la demande de l'adhérent le mercredi avant la sortie (pour les adultes), le dernier samedi d'entrainement avant la sortie (pour les jeunes).

Chaque adhérent s'engage à rendre le matériel en ayant respecté les règles sanitaires de désinfection que la FFESSM préconise (voir tableau ci-dessus).

#### **GONFLAGE DES BLOCS:**

Fiche pratique n°4, affichée dans le local compresseur situé dans le local matériel de la section plongée.

Respect du protocole et de la fiche pratique n°4 du Guide ci-dessous :



Chaque adhérent devra prendre connaissance et respecter le protocole COVID mis en place par l'ORPA pour accéder aux activités piscine. Il devra signer une feuille d'émargement prévue à cet effet.

En cas de non respect, et après décision du bureau directeur de l'ORPA, l'adhérent se verra l'interdiction de continuer l'activité au Centre Aquatique de l'Ondaine, sans remboursement de sa cotisation.

